

LES 9 ET 10 AVRIL : MOBILISATION À FRANCE DOMAINE POUR L'ACF, LES REVENDICATIONS, LA SAUVEGARDE DU SERVICE PUBLIC

Le 10 avril, M.Mazauric, numéro 2 de la Direction générale recevra les délégations syndicales de la CGT, Solidaires, FO et CFDT. Rappelons que suite à l'échec de la réunion avec la DG du 17 décembre dernier, les organisations syndicales avaient ensemble demandé une véritable réunion de négociation avec le Directeur général ou un représentant mandaté pour engager les discussions à partir des revendications des agents de l'ensemble des services (services centraux, DNID, CSDOM, DDFiP/DRFiP). C'est le rapport de forces exprimé par la grève massive du 13 novembre dernier et les différentes actions des évaluateurs qui a permis d'obtenir ce rendez-vous.

ÉVALUATEURS : NE RIEN LÂCHER

► Les évaluateurs spoliés de leur ACF

Alors que la DG prétend «professionnaliser» le métier d'évaluateur (comme par hasard, l'année de l'harmonisation indemnitaire des agents GP et GF), elle crée une affectation «Evaluation domaniale» pour sortir les évaluateurs de leur poste «direction» et donc du champs de l'ACF expertise encadrement, aux fins d'économies de 2000 euros par agent. Cette basse manœuvre génère par ailleurs une situation incongrue où des agents travaillant dans le même service d'évaluation sont affectés direction (B et C et A encadrants) ou Eval.Dom. (évaluateurs)

Pour BNP Paribas, il n'y a pas d'austérité : le coût du marché de l'expertise privée est de 4,5 millions d'euros par an. Le coût de l'ACF pour les évaluateurs, lui, représente quatre fois moins ! Les évaluateurs seront donc les seuls cadres A de France Domaine à ne pas bénéficier d'une ACF (expertise-encadrement ou sujétions/fonctions particulières) **qui leur est due**. Il y a également la situation des B évaluateurs, purement et simplement ignorée ! C'est ça, «leur» professionnalisation. Il convient également de relever la situation des évaluateurs provenant de la filière fiscale qui voient fiscalisées les anciennes IFDD intégrées dans l'ACF technicité. Perte de 500 euros par an !

► Les droits des évaluateurs méprisés

La DG créant artificiellement cette nouvelle affectation nationale aux fins d'économies, interdit le droit d'option de retour prioritaire en direction pour les agents qui le souhaitent. Hors mouvement national, seuls les retours en direction dans le service domaines gestion seraient autorisés dans la limite des très rares places disponibles. Un traitement très particulier des évaluateurs qui sont méprisés dans leurs droits, subissant ainsi une double sanction.

DE NOUVELLES MENACES SUR L'AVENIR DU SERVICE DES DOMAINES

► Le service des Domaines démantelé ?

Dans un référé sur le bilan la politique immobilière de l'État (PIE) rendu public le 19 mars 2015, la Cour des comptes propose en particulier de «recentrer les missions de France Domaine sur le pilotage de la PIE, notamment en allégeant ses tâches en matière d'évaluation» et de «rattacher France Domaine directement au Ministre chargé du Budget», pour une plus grande «Neutralité» de France domaine. Ces recommandations reprennent celles du très libéral Conseil de l'Immobilier de l'État (CIE) de 2013 : on n'est pas complètement surpris.

Qu'en est-il de la garantie d'impartialité de l'État par le rattachement direct de France Domaine au ministre du Budget (recommandation n° 4) ? Elle ne saurait être opérante, bien au contraire. Les affaires de l'hippodrome de Compiègne ou de l'Hôtel Kléber confirment la nécessité d'un service d'évaluation qui soit à l'inverse éloigné du «politique».

Tous ensemble
le 9 avril

Montreuil 31/03/2015

Syndicat national
CGT Finances Publiques

- Case 450 ou 451
- 263 rue de Paris
- 93514 Montreuil Cedex
- www.financespubliques.cgt.fr
- Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
- dgfip@cgt.fr
- Tél : 01.55.82.80.80
- Fax : 01.48.70.71.63

Au contraire d'une meilleure «transparence», cette «externalisation» asservirait France domaine aux objectifs politiques du Ministre, notamment l'accélération des cessions des biens immobiliers de l'Etat qu'attendent les investisseurs privés. Par ailleurs, comment ne pas suspecter qu'il s'agit là d'une étape vers l'agence de type EPIC que préconisait le CIE ? Enfin, les agents perdraient leur statut d'agent de la DGFIP et les droits rattachés, ce qui n'est pas rien.

C'est le statut de la Fonction publique qui garantit l'indépendance des agents vis à vis de leur propre direction administrative et du pouvoir politique. **Elle est là, la véritable neutralité.**

► **La fin des estimations des collectivités : irruption des «affaires» et corruption au programme**

Alors que la Cour des compte évoque pour France domaine «un renforcement tant de ses équipes centrales que de ses services locaux» (des dizaines d'emplois ont pourtant été supprimés au niveau national !), elle recommande **la fin du contrôle des transactions des collectivités territoriales, représentant 80% des évaluations, ouvrant en grand dans les territoires, la porte des petits arrangements entre amis, la collusion avec des intérêts privés, la corruption ! Et des centaines d'emplois supprimés dans les services d'évaluation !**

L'évaluation domaniale n'est pas un «service gratuit» offert aux collectivités comme l'affirme (par méconnaissance de la loi ?) la Cour des comptes mais une **obligation légale dont la contrepartie est la gratuité de la prestation, aux fins de contrôle de la régularité des transactions immobilières et des fonds publics engagés.** L'avis domanial sécurise considérablement les collectivités qui évitent ainsi tout débat sur leur probité. Pour cette raison, elles sont rares à passer outre l'estimation de FD. Les collectivités trouvent aussi dans FD, un interlocuteur neutre qui agit dans l'intérêt public.

► **Le premier Ministre ne dit pas non au recul des missions**

En réponse à la Cour des comptes, le premier Ministre Valls ignore le renforcement des moyens des services mais estime que "la proposition de la Cour d'alléger les tâches de France Domaine en matière d'évaluations au profit des collectivités locales [lui] paraît mériter une expertise approfondie, en lien avec les associations représentant les collectivités locales". Cela veut dire que cette éventualité très inquiétante est ouverte.

POUR LES REVENDICATIONS, POURSUIVRE LA MOBILISATION

C'est concrètement le plan d'économie de 50 milliards du pacte de responsabilité qui s'applique et dans une logique globale de déréglementation. Ces recommandations provoqueraient dans nos services un véritable « plan social » avec des centaines de suppressions d'emplois, le démantèlement de fait de tout le service des Domaines.

On ne peut que s'inquiéter, dans cette logique, de l'avenir des autres services des Domaines, Commissariat aux ventes, Gestion des patrimoines privés, services de gestion...

La CGT propose aux agents de se réunir, à débattre de la situation et à réaffirmer leur revendications !

Le 10 avril, à la réunion avec la DG nous exigeons :

- Une ACF spécifique de 37 points pour tous les évaluateurs, l'octroi d'une ACF de même nature aux agents de catégorie B et C des Domaines ;
- Abandon de la procédure de mutation d'office Eval.Dom. et ouverture de négociations pour des affectations Domaines garantissant les droits et la rémunération (ACF) des agents ;
- Pour 2015, droit d'option de retour en direction, hors mouvement, pour les évaluateurs le souhaitant ;
- Aucune privatisation du service des Domaines, maintien à la DGFIP, pérennisation des missions de service public et maintien des garanties des agents ;
- Maintien des évaluations aux collectivités ;
- Abandon de la note du 13 janvier 2014 afférant au marché d'expertise privée ;
- Aucune suppressions d'emplois !
- Création des emplois nécessaires pour la pérennisation et le développement des missions domaniales !

La CGT renouvellera la demande passée des organisations syndicales d'un cycle de groupes de travail sur tous les aspects des Domaines (missions, conditions de travail, doctrine d'emplois, mais aussi frais de déplacements...) qui se conclurait par un Comité Technique de Réseau (CTR) conclusif.

Missions, salaires et indemnités (ACF), emplois, audience DG du 10 avril :

Grève et manifestation le 9 avril 2015